

Se saisir des nomenclatures SERAFIN-PH pour élaborer ou actualiser le projet d'établissement ou de service et le rendre « SERAFIN-PH compatible »

LA FORMATION

Un contexte national en pleine évolution

La démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » impulse une nouvelle approche des services à rendre aux personnes accompagnées, mais aussi au territoire, pour plus de réactivité et de modularité, de pertinence dans la réponse, d'optimisation dans les ressources et enfin de sécurité dans les parcours.

Les établissements et services médicosociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en se structurant à partir d'une logique de réponses et non plus de places. Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap. Les structures sont invitées à conduire leur action avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures SERAFIN-PH.

C'est l'occasion de se saisir de cet outil d'anticipation et de pilotage et d'intégrer les nomenclatures SERAFIN-PH dans les projets d'établissements ou de service.

OBJECTIFS VISÉS

S'approprier les nomenclatures SERAFIN-PH :

- les articuler avec sa pratique professionnelle,
- les intégrer dans l'élaboration ou l'actualisation du projet d'établissement ou de service

Objectifs généraux :

- Favoriser l'émergence d'une lisibilité commune et partagée des finalités et du positionnement de la structure.
- Permettre une compréhension d'ensemble des activités de la structure.
- Avoir un référentiel commun d'intervention lisible et opérationnel.

Objectifs opérationnels :

- Spécifier les missions de l'établissement ou du service,
- Identifier les besoins des personnes accompagnées
- En partant des besoins au regard de la nomenclature, formuler les objectifs d'accompagnement et les lier au bloc des prestations selon les nomenclatures SERAFIN-PH.

2 JOURNÉES

14 heures de formation

Dates

MONTPELLIER : Mardi 19 janvier et jeudi 28 janvier 2021

TOULOUSE : Mercredi 10 mars et Jeudi 18 mars 2021

Prérequis

Avoir suivi la formation « La réforme SERAFIN-PH : un outil au service du parcours »

Public concerné

Professionnels du secteur médico-social

Formatrice

Marie-Christine BULFONE, conseillère technique au CREAI-ORS Occitanie

Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire

Coût/jour (frais de repas inclus)

Contributeur	170 €
Non contributeur	270 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction
- Mise à disposition d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporamas, grille, documentation, évaluations initiale et finale)
- Articulation d'éléments théoriques et règlementaires et d'apports confrontés aux pratiques exposées par les professionnels et aux réalités observées dans la structure

ÉVALUATION

- Recueil des questionnements et attentes des stagiaires en début de formation
- Évaluations initiale et finale
- Questionnaires de satisfaction complétés par les stagiaires
- Bilan collectif oral de fin de formation

MODALITÉS PRATIQUES

- Formation au CREA-ORS Occitanie, sites de Montpellier et de Toulouse
- Formation en intra : possibilité de formation dans votre structure sur demande. Dans ce cas, il y a nécessité de disposer d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires et si possible d'un local annexe pour accueillir les temps de travaux en sous-groupes. Le lieu qui accueille la formation doit disposer d'une connexion Internet opérationnelle et être équipé de paperboards. Dates à déterminer ensemble.
- La formatrice dispose d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

LE PROGRAMME

JOUR 1

- Décliner les besoins et prestations selon les nomenclatures SERAFIN-PH et les intégrer dans le projet d'établissement ou de service
- Identifier les besoins spécifiques des personnes accompagnées
- Les traduire dans la nomenclature SERAFIN-PH des besoins
- Identifier la correspondance avec les prestations directes et indirectes de la nomenclature SERAFIN-PH des prestations

JOUR 2

- Caractériser les prestations indirectes
- Définir l'offre de service qui sera réalisée dans le cadre de l'ensemble de ces prestations
- Déterminer les critères d'évaluation de chacune des prestations.



EN SAVOIR PLUS

Réf : E02

Marie-Christine BULFONE, conseillère technique
CREAI-ORS Occitanie
mc.bulfone@creaiors-occitanie.fr
04 67 69 25 03 | 07 62 09 95 42